

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juin 2014

Date de la convocation : 10/06/2014

Le seize juin deux mille quatorze à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BAQUE, Maire
Présents : MM Jean-Pierre BAQUE, Maire, Nicole JOULLIE, Didier SARKISSIAN, François BUFFIN, Emerick DALLA-BARBA, Maires-Adjoints, Laurence TOMASELLO, Cécilia DEVAUX, Pascal DALLA-BARBA, Mathieu MENDOUSSE, Dimitri RANSAN, Gaston REY

Absents : Isabelle LUSTRI, Josiane POURQUE, Christian BEGUE, Paolo DE ALMEIDA
Secrétaire de séance : Dimitri RANSAN

COMPTE RENDU DES DIVERSES REUNIONS

Les délégués de la commune font un compte rendu des réunions auxquelles ils ont participé : Syndicat d'aménagement de la Baïse, Association des Maires, Syndicat Mixte des 3 vallées, Conseil communautaire de la Communauté de Communes

TRAVAUX

- Clocher : en attente des devis pour l'éclairage avec plusieurs possibilités (éclairer le clocher et ou la tour et ou la rosace)
- Porche : un devis de nettoyage des pierres a été demandé à l'entreprise « Histoire de pierres »
- Station d'épuration : suite à la visite de contrôle, elle fonctionne bien mais il y a un problème avec les eaux pluviales
- Maison Riouet : les travaux avancent
- Fenêtres écoles : l'architecte des bâtiments de France demande de garder l'aspect « petits carreaux ».

MATERIEL

- Photocopieur : après examen de 3 propositions, le conseil municipal retient la proposition de la société Aménagement et Bureautique au prix de 3000 € TTC
- Matériel informatique : un rendez-vous est pris avec la société AMI

URBANISME

- Maison Boon : un mail sera envoyé aux propriétaires pour leur demander de dédommager la commune pour la mise en sécurité et leur demander leurs intentions au sujet de cette ruine.
- Lotissement Couloumère : une réunion sera organisée le 9 juillet 2014 à 14 H avec Monsieur Campagnolle, directeur du Toit Familial de Gascogne et Mr Bret du CAUE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 45